



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

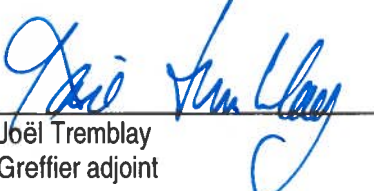
**RÈGLEMENT N° 2021-01
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1-89 CONCERNANT LA PARTICIPATION D'UN DEUXIÈME
REPRÉSENTANT AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de la séance d'ajournement du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 30 novembre 2021, le règlement N° 2021-01 abrogeant le règlement numéro 1-89 concernant la participation d'un deuxième représentant aux délibérations du conseil de la MRC de La Matapédia a été adopté.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Amqui, ce 13^e jour de décembre 2021.


Joël Tremblay
Greffier adjoint